

La contribution des établissements et de la recherche au développement de l'ensemble du Québec

Introduction

À l'instar de l'enseignement, la recherche dans nos établissements d'enseignement supérieur souffre du désengagement de l'État. Ce désinvestissement crée une bien malsaine compétition entre les établissements, entre les chercheurs. Ces derniers doivent en effet se partager les fonds restants et passer plus de temps à remplir des demandes de subvention qu'à faire de la recherche. La diminution des fonds étatiques laisse aussi les portes toutes grandes ouvertes à l'entreprise privée qui, on le sait, n'investira strictement que là où il y a possibilités de profits. Ces choix du privé favoriseront certains secteurs au détriment d'autres. C'est sans grandes surprises que les sciences humaines souffrent et souffriront le plus de cette diminution des fonds publics.

Cette situation n'est pas nouvelle. Déjà, en 1998, une étude de la FQPPU¹ la dénonçait et insistait sur les risques accrus pour la recherche «libre». Ainsi, il s'agit plus d'encadrer la présence du privé que de l'interdire. De plus, conscients de l'importance du développement économique généré par la recherche, nous cherchons un équilibre entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée.

À en juger par les pistes de réflexion suggérées par le MESRST, cet équilibre semble toutefois absent de la présente démarche :

1. Comment mieux arrimer les établissements d'enseignement supérieur avec leur milieu immédiat et leur environnement plus global et maximiser leurs retombées économiques, sociales et culturelles pour le Québec ?
2. Comment peut-on maximiser les retombées des activités de la recherche québécoise pour le bien-être de la collectivité québécoise ?
3. Dans le contexte d'une compétition accrue sur la scène nationale et internationale, quelles stratégies devons-nous privilégier pour que nos universités et leurs travaux de recherche occupent une place de choix sur l'échiquier mondial ?

¹ Pierrette Mulazzi, *L'Argent et le savoir, Enquête sur la recherche universitaire*, HMH, 1998, 170 p.

La recherche au collégial

Partie 1

Les enseignantes et enseignants du réseau collégial participent à des activités de recherche depuis la création des cégeps. Le ministère de l'Éducation a d'ailleurs rapidement appuyé la recherche au collégial en mettant à la disposition des chercheuses et chercheurs de cégep différents programmes de subvention.

Ces derniers ont accès, notamment, au *Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage (PAREA)*, créé en 1972 pour soutenir des recherches utiles aux établissements en matière de pédagogie, au *Programme d'aide à la recherche et au transfert (PART)*, initialement réservé à la recherche technologique mais proposant, depuis 2009, un volet « innovation sociale », au *Programme de soutien aux chercheurs et aux chercheuses du collégial (PSCCC)*, créé en 1992 pour favoriser la diffusion nationale et internationale des travaux effectués par les chercheuses et les chercheurs des établissements d'enseignement collégial.

Des programmes de subvention sous la responsabilité d'autres ministères sont aussi disponibles aux collèges. Par exemple, les *Fonds de recherche du Québec*, relevant du ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, offrent du financement pour la recherche en Nature et technologies, Santé, et Société et culture.

Créés en 1983 par le gouvernement du Québec et financés par l'État, les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT), qui sont devenus d'importants pôles régionaux en recherche appliquée, mettent aussi à profit l'expertise d'enseignantes et d'enseignants du cégep auquel ils sont associés. Ces derniers représentent d'ailleurs la plus grande part du personnel dégagé pour les activités des CCTT². Au fédéral, le programme d'*Innovation dans les collèges et la communauté (ICC)*, instauré en 2008 et administré par le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG), apporte aux CCTT de nouvelles possibilités de financement.

Hormis le maintien de l'appui à l'innovation technologique dans les CCTT, le volume de la recherche collégiale a décliné de façon substantielle à la fin des années 1990, en raison des imposantes compressions budgétaires qui ont mené à la quasi abolition de la « banque des 150 ETC » prévue à la convention collective aux fins de la recherche, mais aussi en raison de compressions dans les programmes de subvention.

² Fanny KINGBURY et Fanny BOURGEOIS. *Optimisation des retombées des activités des centres collégiaux de transfert de technologie sur la formation collégiale*. Recherche subventionnée par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2011, p. 14.

Sommet : L'enseignement supérieur pour tous

De plus, l'application de la Réforme en 1994 et de nouvelles priorités, comme la mise en œuvre de plans de réussite ou de programmes d'aide aux étudiantes et étudiants présentant un handicap ou des difficultés d'apprentissage, ont tôt fait de monopoliser toute l'énergie disponible des enseignantes et des enseignants de cégep, dans un contexte de manque chronique de ressources.

La FNEEQ a toujours été favorable à l'existence d'activités de recherche dans les cégeps. Mais, aujourd'hui comme hier, avant de s'engager plus avant dans cette avenue, ses membres voudront examiner plus à fond les conséquences d'une meilleure reconnaissance de la recherche au collégial sur la profession enseignante, le développement du réseau collégial et la mission des collèges. Il semble pertinent de se pencher sur cette question dans un contexte où le gouvernement fédéral a récemment haussé sa contribution à la recherche collégiale, où le gouvernement du Québec prépare une nouvelle politique de la recherche et de l'innovation, qui devrait être adoptée ce printemps, et où semble se dessiner un nouvel engouement institutionnel pour la recherche.

Une reconnaissance qui s'harmonise avec la convention collective

Les collèges envisagent-ils de nouvelles avenues de développement à partir de la recherche institutionnelle ? Dans le cas de certains cégeps de région, par exemple, la recherche pourrait contribuer à dynamiser la vie collégiale et les activités locales.

Du point de vue de la profession enseignante, de nouvelles opportunités de recherche pourraient générer une augmentation de l'attraction et de l'intérêt pour l'enseignement collégial, dans un contexte de recrutement de personnel devenu difficile dans plusieurs secteurs. Mais encore faut-il que l'ouverture à la recherche puisse se concrétiser dans une réelle volonté d'harmoniser les subventions et les libérations avec les dispositions de la convention collective.

Une reconnaissance qui favorise tous les types de recherches

Le monde universitaire a fait l'objet, ces dernières années, de critiques quant à sa propension à favoriser la recherche appliquée commercialisable en partenariat avec les entreprises, une dérive qui, selon plusieurs, a mené à une certaine marginalisation de sa mission sociale au profit de la marchandisation, et à la dévalorisation de l'enseignement au profit de la recherche. Cela devrait inviter à la prudence et donner des indications, tout au moins, sur les voies à ne pas suivre.

Quels types de recherche devraient être confiés au réseau collégial, considérant qu'elle utilise des fonds publics ? Le recours à des fonds privés ne risque-t-il pas d'avoir des incidences sur les orientations de la recherche et de créer une pression sur les contenus de formation ? Peut-on départager avec justesse ce qu'on qualifiera d'appui au développement régional et ce qui s'avère une recherche commercialisable au bénéfice d'une entreprise ? Ne pourrait-on pas promouvoir d'autres possibilités de recherche que la recherche pédagogique, comme dans le cas du PAREA, ou la recherche appliquée, comme dans les CCTT ? Autant de questions qui méritent un examen avant d'aller plus loin, et dont les réponses aideront à mieux circonscrire la contribution que pourrait apporter la recherche à la réalisation de la mission du réseau collégial, en considérant sa valeur cognitive, sociale et éducative.

Dans l'organigramme du nouveau ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, la recherche universitaire et collégiale se voit détachée de la filière de l'enseignement supérieur pour se retrouver dans celle de la Recherche, innovation, infrastructures et collaborations internationales. Nous sommes inquiets de ce choix. En tout état de cause, une amélioration de la place de la recherche au collégial devrait impliquer une ouverture à tous les types de recherches.

Une reconnaissance qui ne se fait pas au détriment de l'enseignement

La recherche n'y occupant qu'une place modeste, les cégeps n'ont certes pas connu les dérives évoquées plus haut dans le monde universitaire. Mais ce n'est pas tomber dans le sophisme de la pente glissante que d'affirmer que ce qui a, entre autres, préservé de façon constante la grande qualité de la formation collégiale, c'est la volonté ferme chez les enseignantes et les enseignants de toujours préserver l'enveloppe budgétaire réservée à l'enseignement dans son intégralité.

En ce sens, il est certain que l'accueil syndical à un développement de la recherche sera conditionné par l'existence de garanties la concernant. Si toutes les parties voient dans le développement de la recherche collégiale une contribution supplémentaire à l'avancement des connaissances et au développement économique et social, il faut leur donner les moyens de leurs ambitions. Déjà de nouveaux fonds de recherche dédiés aux cégeps ont été créés par le gouvernement fédéral. Au Québec, si l'État continue d'accorder de nouvelles autorisations pour la création de CCTT, améliorera-t-il les programmes de subventions dans d'autres champs disciplinaires ? L'annonce de nouvelles compressions dans le réseau collégial semble très peu propice à l'ajout de nouvelles responsabilités pour le personnel enseignant, alors que le

Sommet : L'enseignement supérieur pour tous

«manque de temps est la raison invoquée par les enseignants pour cette absence d'investissement en recherche»³.

Une reconnaissance des diplômes de maîtrise et doctorat

Le réseau collégial dispose d'un potentiel de recherche très élevé à même son personnel enseignant. En 2010-2011, pas moins de 40 % des effectifs enseignants possédaient un diplôme de cycle supérieur (6413 maîtrises et 1369 doctorats)⁴. Les cégeps pourraient, croyons-nous, mieux utiliser ce potentiel au bénéfice de l'ensemble de l'institution et de la communauté.

Une reconnaissance par l'appui institutionnel et l'implication du milieu

Les activités de recherche menées dans un établissement sont relativement peu connues à l'intérieur de ses propres murs et ce, même entre collègues. On peut trouver une information ponctuelle sur un projet de recherche particulier dans une publication institutionnelle, mais l'ensemble des efforts de diffusion semble dispersé ; on ne communique pas d'information globale sur l'ensemble des possibilités de recherche, sur l'état de la recherche institutionnelle, les différents projets en cours, les équipes ou personnes impliquées, etc. Si des libérations sont accordées à même un financement particulier, le syndicat n'en voit souvent la trace que sur les tableaux de répartition de la tâche.

Pourtant, il y a fort à parier que davantage d'enseignantes et d'enseignants manifesteraient de l'intérêt pour développer une activité de recherche si elles ou ils sentaient que leur projet pouvait s'inscrire plus naturellement dans le cadre de leur travail départemental et bénéficier de l'appui institutionnel.

Une reconnaissance qui profite aux départements ainsi qu'aux étudiantes et étudiants

Dans une approche de collaboration et d'échange, où la recherche reste perçue comme volontaire, un département accueillera certainement comme une valeur ajoutée les travaux d'approfondissement de la discipline ou la création de nouveaux outils pour soutenir

³ Fédération des cégeps, Association pour la recherche au collégial, Réseau Trans-tech et autres collaborateurs. *La recherche collégiale contribue au développement de la société québécoise et à la formation de sa relève scientifique*, 2012, p.4.

⁴ Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport - Direction générale des relations du travail et Comité patronal de négociation des collègues, tiré du document *La recherche collégiale contribue au développement de la société québécoise et à la formation de sa relève scientifique*, p.4.

l'enseignement, qui auront été faits par certains de ses membres. Un tel contexte de partage, qui reste à créer dans certains cas, est plus propice aux retombées directes ou indirectes de ces recherches sur les apprentissages des étudiantes et des étudiants. Finalement, des activités de recherche mieux connues pourraient renforcer le rôle orientant des cégeps en offrant, quand cela est possible, quelques opportunités d'initiation à la recherche aux étudiantes et étudiants et en les sensibilisant au rôle de la recherche dans le développement des savoirs et, ce faisant, en les mettant en contact plus direct avec les enjeux d'une discipline.

Une reconnaissance du développement régional en synergie avec l'enseignement

Le fonctionnement actuel des CCTT permet-il une telle approche ?

Les CCTT sont considérés comme des acteurs de première importance dans le développement régional. Depuis le début des années 2000, les différents gouvernements ont inscrit les CCTT au coeur de leur politique scientifique et favorisé la création de nouveaux centres, qui sont maintenant au nombre de 46, dont 17 centres avaient, en 2012, cinq ans ou moins d'existence. Initialement dédiés à la recherche technologique, le gouvernement du Québec a créé six nouveaux CCTT dans le domaine des « pratiques sociales novatrices » (CCTT-PSN).

La vocation de soutien aux PME par la recherche et l'innovation technologique a aussi fait des CCTT un immense succès, mais en les éloignant parfois considérablement du volet enseignement de leur cégep associé. Dans les faits, les CCTT, bien que rattachés à un cégep, ont en général développé un mode de gestion relativement autonome, qui ne favorise pas nécessairement un partage optimal avec les départements concernés.

Pourtant, on peut concevoir que le cégep, les départements, les étudiantes et les étudiants, auraient beaucoup à gagner à une plus grande synergie avec leur centre spécialisé, ce qui apparaît faisable sans empêcher les CCTT – qui pourraient d'ailleurs y trouver leur compte – de continuer à développer les créneaux de recherche pour répondre aux besoins régionaux.

Il y aurait donc à penser comment mieux établir les liens entre l'enseignement et la recherche, tout en préservant l'ouverture dans les possibilités des champs de recherche.

Une réflexion à poursuivre

Finalement, plusieurs arguments militent en faveur d'une meilleure reconnaissance de la recherche au collégial, notamment le succès des CCTT dont l'impact sur l'enseignement mériterait d'être amélioré, les questions d'attraction-rétention de personnel, la valeur ajoutée de la recherche pédagogique, les retombées directes ou indirectes sur l'enseignement, le dynamisme du milieu et l'immense potentiel que représente le personnel enseignant des cégeps.

Ceci étant dit avec prudence, puisqu'il nous faudra examiner avec soin la place que devrait occuper la recherche dans la mission des collèges ainsi que ses retombées sur les conditions de travail, et éviter que se produisent au collégial les dérives observées dans le monde universitaire, notamment en regard de la marchandisation des activités de recherche, qui appelle un encadrement serré des liens entre l'entreprise privée et ces dernières.

Bien que considérant avec un préjugé favorable le développement de la recherche au collégial, la FNEEQ ne pourra y souscrire que dans un cadre qui respecte le fait que la mission d'enseignement des cégeps est sa mission primordiale et que les enseignantes et enseignants ont aussi innové sans relâche dans le développement de l'enseignement propre au niveau collégial, dans l'encadrement des étudiantes et étudiants et dans le développement des programmes d'études.

Partie 2

Comment mieux arrimer les établissements d'enseignement supérieur avec leur milieu immédiat et leur environnement plus global et maximiser leurs retombées économiques, sociales et culturelles pour le Québec ?

L'inestimable contribution des institutions collégiales au développement du Québec : une consolidation nécessaire

La démonstration de la nécessité du réseau collégial pour le développement du Québec n'est plus à faire. Depuis plus de quarante ans, il a permis à un nombre très élevé de jeunes et d'adultes d'accéder à des études supérieures, soit pour les préparer à fréquenter les universités, soit pour occuper des professions de techniciennes ou techniciens. La proximité géographique et la gratuité des études, combinées à la qualité des programmes de formation, sont les clés pour élargir le bassin des savoirs et des compétences de haut niveau, nécessaires au développement humain, social, culturel économique de toutes les régions du Québec.

Trop souvent, et de façon récurrente, on a pu remettre en question le réseau des cégeps, tantôt en doutant de sa pertinence, tantôt de manière plus insidieuse, en rognant son financement ou encore par la dévalorisation de plusieurs programmes d'études. Ces remises en question peuvent avoir des conséquences importantes pour le développement du Québec dans son ensemble et pour celui de ses régions. Pouvons-nous espérer en finir avec ces inutiles et redondantes attaques, afin de poursuivre le développement de ce projet collectif propre au Québec, qui est l'un de nos plus beaux accomplissements en éducation ?

La réussite

Dans les faits, les cégeps constituent auprès des jeunes un puissant vecteur de motivation à poursuivre leurs études. Leur gratuité et leur proximité représentent des facteurs décisifs en ce sens. Selon une étude parue en 2004, alors que le taux de décrochage scolaire au secondaire est plus important au Québec que dans le reste du Canada, c'est au Québec que l'on retrouve davantage de diplômés préuniversitaires et universitaires chez les jeunes de 25-29 ans.⁵

⁵ Pierre Fortin, Nathalie Havet et Marc Van Audenrode, *L'apport des cégeps à la société québécoise*, 2004.

Cette étape intermédiaire entre le secondaire et l'université se révèle donc un incitatif collectif à la poursuite d'un projet éducatif personnel. Cette démarche progressive est particulièrement efficace dans les régions où le cégep demeure un des seuls pôles intellectuels et culturels. Le réseau des cégeps a aussi permis à des milliers de jeunes d'être la première génération familiale à accéder à l'enseignement supérieur.

Mettre fin à la concurrence entre les établissements des différents ordres d'enseignement et entre les réseaux public et privé

La course à « la clientèle », trop souvent féroce entre la formation collégiale et la formation professionnelle, nuit considérablement au développement d'une culture de valorisation de l'éducation. Pour la FNEEQ, l'objectif n'est surtout pas clientéliste. Pour nous, l'important est que chaque étudiant trouve sa voie, trouve la formation qui correspond le mieux à ses aspirations.

En ce sens, nous croyons que les différents ordres d'enseignement doivent travailler en synergie pour valoriser la formation, l'accès au savoir. Pour y arriver, il nous faut, au Québec, instaurer plus de cohérence dans l'ensemble du système d'éducation, ce qui était un objectif fondamental du Rapport Parent.

Des programmes d'études qui correspondent aux besoins de formation pour favoriser le développement national et celui de chaque région

L'offre des programmes d'études des collèges s'est faite historiquement en fonction de critères trop souvent ponctuels, sans vision d'ensemble des besoins régionaux et nationaux à long terme.

Depuis longtemps, la FNEEQ demande une meilleure répartition de l'offre des programmes d'études. Certains programmes répondent davantage à des développements économiques régionaux, par exemple le programme de Technologie minière. Toutefois, nous croyons qu'il y a lieu de revoir l'offre des programmes en région pour assurer un développement régional qui aille bien au-delà d'une vision à courte vue en lien avec les industries locales. Revoir les critères d'autorisation des programmes, s'il y en a, pour assurer une plus grande cohérence du réseau et aussi pour éviter que l'éparpillement des programmes accentue, comme c'est trop souvent le cas, un sous-financement de plusieurs programmes d'études.

Toutefois, il nous faut apporter aussi une attention particulière et urgente au problème des baisses démographiques, plus particulièrement dans les régions éloignées des grands centres urbains. Dans un tel contexte, comment assurer une offre de programmes diversifiée dans ces régions afin de permettre aux étudiantes et aux étudiants d'y poursuivre leurs études ? Nous croyons qu'une réflexion sérieuse et urgente s'impose à tous les intervenants du réseau des cégeps. C'est dans ce cadre que la FNEEQ a pris l'initiative d'organiser un colloque des cégeps en région. Il y a urgence.

D'autant plus qu'une concurrence se développe entre le réseau des cégeps et celui des institutions d'enseignement collégial privées. Rappelons que la FNEEQ a pris position depuis longtemps pour un seul système d'éducation – public – en proposant d'intégrer les institutions privées et leur personnel au système public, comme ce fut fait à Saint-Georges-de-Beauce. Cette concurrence est encore plus percutante lorsque des autorisations accordées au privé remettent en question la survie de programmes uniques en région. C'est le cas pour le programme Art et technologie des médias offert à Jonquière. L'existence du programme se voit fragilisée par une autorisation accordée à l'Institut André-Grasset de Montréal. Encore une fois, la FNEEQ demande plus de cohérence et de transparence.

Impossible de passer sous silence le retard important du Québec concernant la formation continue, plus particulièrement au collégial. La politique québécoise de formation continue est presque exclusivement axée sur la réinsertion en emploi. La FNEEQ remet en question depuis plusieurs années cette orientation trop restrictive. Nous croyons qu'une offre de formation beaucoup plus large contribuerait grandement à développer une culture de formation chez les adultes, culture qui nous apparaît absolument nécessaire pour l'ensemble du Québec. Rappelons que l'éducation n'a toujours pas le rang qu'elle devrait avoir dans les priorités des Québécois. Cette situation a des conséquences sur le développement du Québec, du point de vue économique bien sûr, mais aussi culturel et politique.

Une meilleure valorisation des programmes d'études techniques

L'enseignement collégial fait partie de l'enseignement supérieur. Par conséquent, les programmes d'études techniques doivent être reconnus à ce titre. Plusieurs programmes d'études font l'objet d'une dévalorisation sous prétexte d'un « rehaussement » des connaissances et des technologies. À cet égard, les programmes sont mis à jour régulièrement par un mécanisme d'actualisation des programmes. Plusieurs compétences se complexifient, nous sommes d'accord. Toutefois, si l'exercice se limite à transférer des compétences du collégial à l'université, nous demeurons très perplexes.

Sommet : L'enseignement supérieur pour tous

Comment un ordre professionnel peut-il remettre en question un diplôme d'études collégiales alors que les employeurs se montrent satisfaits du travail et de la formation de techniciennes et de techniciens ? Comment devons-nous comprendre le rôle du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie à ce sujet ? Quels sont les critères permettant de déterminer l'ordre d'enseignement d'un programme d'études ? Encore une fois, la FNEEQ demande de la cohérence et de la transparence.

Le développement culturel

Le rôle des cégeps est important dans le développement culturel d'une région ou d'un quartier urbain du Québec. Il est important de continuer de valoriser ce rôle en rendant accessibles à la population des conférences-midi, des expositions d'étudiants, des pièces de théâtre – activités supportées le plus souvent par des enseignantes et des enseignants spécialisés dans ces domaines. Nous croyons qu'une telle approche se situe dans l'orientation générale que défend la FNEEQ de faire de l'éducation une priorité nationale.

Un financement adéquat

Le réseau des cégeps est sous-financé. Les coupes budgétaires qui s'y appliquent depuis plusieurs années ont des conséquences majeures sur la qualité des services offerts. Mentionnons, entre autres, le manque de soutien nécessaire pour assurer la réussite des étudiantes et des étudiants ayant des besoins particuliers, ou encore pour assurer un service d'aide en santé globale ou pour mettre en place des mesures de prévention du suicide. On remarque un alourdissement constant des contraintes bureaucratiques liées par exemple aux nombreux mécanismes de reddition de compte, dont ceux de la Commission de l'évaluation de l'enseignement supérieur.

L'éducation : une priorité nationale

Revenir à la mission des cégeps nous apparaît essentiel: assurer la réussite des étudiantes et des étudiants. La FNEEQ demande, depuis nombre d'années, que l'éducation devienne une priorité nationale ; c'est dans ce sens aussi que nous pensons qu'il faille recentrer les efforts sur la réussite éducative, tant celle des jeunes que celle des adultes en formation.

Enfin, la valorisation de l'éducation, des savoirs, du développement des connaissances pour mieux comprendre le monde dans lequel nous vivons nous apparaît aussi essentiel pour rapprocher les cégeps de leur milieu.

La recherche universitaire

Partie 1

Les dernières décennies ont vu les divers gouvernements québécois continuellement réorienter leurs politiques en lien avec le financement de la recherche, en plus d'affirmer leur volonté de faire en sorte que les universités, et la recherche universitaire, contribuent au développement économique et commercial de la société québécoise.

À ce titre, quand le MESRST a lancé les rencontres menant au Sommet sur l'enseignement supérieur, il a convié les divers acteurs à réfléchir sur le thème de *La contribution des établissements et de la recherche au développement de l'ensemble du Québec*. Il a ajouté que «ce thème vise donc à mieux cerner la contribution de nos établissements au développement de la pensée critique, de l'éthique, de l'innovation et de la croissance socio-économique du Québec. Il permettra notamment de mettre en valeur de nouveaux modèles de collaboration et de transmission des connaissances et des compétences ainsi que leur contribution au développement de nos villes et régions.»⁶

Ce tournant dans les finalités de la recherche n'a pas fait l'objet d'un débat démocratique et les finalités classiques du développement des connaissances et du soutien à la démarche scientifique ont lentement mais sûrement changé de direction. Dorénavant, la recherche doit, semble-t-il, contribuer à la compétitivité des entreprises dans le contexte de la globalisation économique.

La conception classique de la mission fondamentale de l'université est le développement et la transmission de la connaissance, de la culture ainsi que la formation du jugement critique dans une perspective de contribution au développement humain et social. Dans cette vision, liant exclusivement la recherche au développement économique, où se situe le développement humain et social ?

La FNEEQ affirme la prépondérance des missions fondamentales de l'éducation supérieure, dont la recherche, et affirme la nécessité de faire le débat démocratique qui mènera au choix des valeurs sur lesquelles repose la mission de l'éducation supérieure.

⁶ <http://www.mesrst.gouv.qc.ca/contenus/sommet-sur-lenseignement-superieur/les-thematiques/>

Les dangers qui menacent la recherche universitaire

La recherche subventionnée (par des fonds publics ou des fonds privés) occupe une place croissante au détriment de l'enseignement.

Au Québec, des ministères à vocation économique – le ministère québécois du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) et Industrie Canada – assument la responsabilité des politiques en matière de recherche. Un Québec innovant et prospère⁷ guide les orientations des organismes subventionnaires et les augmentations budgétaires allouées à chacun d'eux garnissent beaucoup plus copieusement les fonds des organismes en santé (FQRS) et en nature et technologie (FQRNT) que le fonds de recherche sur la société et la culture (FQRSC).⁸

« Les subventions et contrats de recherche octroyés aux universités ont crû à un rythme spectaculaire depuis une vingtaine d'années. En provenance des gouvernements québécois, canadien et de sources privées et parfois communautaires, ces argents ont contribué à regarnir les goussets des universités, mais à quel prix ? »⁹ Est-ce bien là la finalité de la recherche, financer les universités, contribuer au développement économique ? Qu'en est-il de la recherche qui ne crée que du savoir ?

Depuis plusieurs années, près de 20 % des budgets de fonctionnement des universités québécoises proviennent de sources autres que les gouvernements et les contributions des étudiants. Les fonds en provenance du gouvernement fédéral – essentiellement reliés à des subventions pour équipements et activités de recherche – représentaient en 2005 quelque 13 % des budgets de fonctionnement des universités, en hausse significative depuis 1998 (7,7 %).

Pendant ce temps, la population étudiante augmente. Cette massification, bien que souhaitée, est la première cause de l'augmentation de la taille des groupes/cours. Cette situation est particulièrement aiguë au premier cycle et donc bien connue des personnes chargées de cours qui y donnent la majorité de l'enseignement. Malgré des groupes de 150, 200 ou plus, les

⁷ Voir http://www.fqrsq.gouv.qc.ca/comm_pu...strategie-innov-2006.pdf

⁸ Les organismes subventionnaires obtiennent des enveloppes budgétaires plus substantielles en santé (FQRS) et en nature et technologie (FQRNT) qu'en sciences humaines et sociales (FQRSC), alors que ces dernières regroupent quelque 40 % des professeurs. Pour 2008-2009, les crédits du gouvernement québécois prévoient respectivement 75 200 000 \$, 49 419 700 \$ et 48 832 900 \$.

⁹ Revue À Bâbord, novembre 2008), article écrit par Cécile Sabourin, décembre 2008 ; Cécile Sabourin est professeure à l'UQAT et coordonnatrice du Comité Québec/Canada de la Charte des Responsabilités Humaines.

quelque 13 000 chargées et chargés de cours du Québec s'assurent de la qualité de l'enseignement et de l'encadrement, en maintenant une relation pédagogique enseignant/étudiant.

Dans la course au positionnement dans les palmarès¹⁰, la recherche ajoute au prestige de l'institution, ce qui contribue encore une fois à sa valorisation aux dépens de l'enseignement. Le prestige, pour le professeur et pour l'université, n'est pas dans l'enseignement, mais bien dans la recherche et dans la publication des résultats. Plus les résultats seront rentables pour l'investisseur, plus ce dernier sera généreux avec le chercheur et l'université. Ces résultats attendus sont d'ailleurs régulièrement liés à l'embauche même. Prisonniers de ce cercle vicieux, plusieurs professeurs délaissent l'enseignement pour se consacrer au rayonnement. La tâche d'enseignement repose de plus en plus, même aux cycles supérieurs, sur un grand nombre de personnes chargées de cours. Ces professeurs-enseignants, spécialistes appelés à intervenir sporadiquement ou enseignants de carrière, protègent et contribuent à l'intégrité de la transmission du savoir universitaire, étape ultime de tout un pan de la recherche fondamentale.

Le mode de fonctionnement actuel crée une hiérarchie dans les universités entre les professeurs qui ont des chaires de recherche (rapportent des fonds à l'université) et d'autres enseignants qui n'en ont pas. On constate également que de plus en plus de personnes chargées de cours font de la recherche. Toutefois, l'accès aux fonds de recherche est très difficile, car ce n'est pas la qualité ou l'originalité de la recherche qui prime, mais bien le statut. Faudrait-il des fonds dédiés ou plutôt élargir l'accès aux fonds par-delà les statuts ? La FNEEQ réitère l'importance de maintenir l'équilibre entre enseignement et recherche et insiste sur l'urgence d'accroître l'accès aux fonds de recherche aux différents corps enseignants des universités québécoises.

L'université marchande

Les universités étant de plus en plus soumises aux lois du marché pour assurer leur financement (retrait progressif du financement de l'État, accroissement du financement privé, voire privatisation), et alors que l'on redéfinit leur finalité comme une contribution à la croissance socio-économique du Québec et au développement économique de ses villes et régions, elles se voient dans l'obligation de favoriser la recherche plus commercialisable, voire simplement plus rentable. Mais ce n'est pas que la dynamique économique du retour sur l'investissement qui est un danger pour la recherche. La qualité et l'originalité aussi ! On constate, par exemple, que les chercheurs doivent constamment rassurer les investisseurs. Une manière d'y arriver est de fournir des garanties de succès ou, en d'autres mots, des résultats préliminaires très rassurants,

¹⁰ Palmarès dont on n'a jamais prouvé la pertinence. À ce sujet, voir : http://www.fneeq.qc.ca/fr/comites/ecole_societe/Chroniques/Chronique-49.html .

tellement rassurants que « nearly one-third of any research plan will propose experiments that have already been performed, and a research proposal will not be funded without preliminary data (despite what the grant might say) ». ¹¹ Il y a, de plus, de nombreux domaines de recherche qui ne sont guères prometteurs sur une échelle de pure rentabilité financière. Ces recherches peuvent, peut-être, contribuer à une meilleure compréhension de l'être humain, à un approfondissement de nos connaissances des textes préchrétiens, à une réflexion sur le cosmos ou à une analyse de la société québécoise dans sa dramaturgie... Bref, un spectre sans fin dans lequel l'Humanité se révèle, avant d'être lue et étudiée, transmise et relue et réévaluée... contribuant ainsi à l'assouvissement réel de ce qui est le plus profondément inscrit dans la curiosité humaine. Mais, à quoi bon si elles ne contribuent pas au développement économique ?

En somme, il est primordial d'accorder de l'importance aux retombées sociales de la recherche plutôt qu'aux seules retombées économiques. Il faut, pour cela, revenir à un mode de gestion collégial, démocratique et représentatif. En effet, les universités – et c'est un mal occidental ! – sont de plus en plus sous la gouverne d'idéologues qui partagent, entre autres choses, une vision entrepreneuriale de l'enseignement supérieur. Pour ce faire, ils ont nommé des chefs d'entreprises ¹² à la place des recteurs et ils cherchent maintenant à modifier les conseils d'administration de manière à y être majoritaires. L'Institut sur la gouvernance des organisations publiques et privées (IGOPP) va dans le même sens lorsqu'elle dit qu'une majorité de membres « externes » assure l'efficacité, la performance, la croissance, la compétition, l'efficience, etc., toutes des notions tirées d'un fordisme archaïque et non adapté aux universités, mais la clé de voute du contrôle des instances universitaires, et donc des orientations de nos établissements d'enseignement.

À titre d'exemple, le 4 février 2013, neuf universités montréalaises, de concert avec la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, tiendront un forum préparatoire au Sommet sur l'enseignement supérieur. L'événement se tiendra au Centre Mont-Royal. C'est la première fois que les neuf universités montréalaises organisent, ensemble, un événement semblable. L'objectif de cet exercice de réflexion, qui portera sur le rôle et l'apport des établissements universitaires montréalais, est de permettre la tenue de discussions sur les attentes de la communauté d'affaires à l'égard des universités. Les thèmes de discussions et la liste des conférenciers sont d'indiscutables indices de la vision des dirigeants des universités montréalaises. ¹³

Arrimer ainsi nos universités au secteur privé pour subventionner la recherche et développer des partenariats n'a pas que des aspects positifs pour l'innovation et le développement scientifique. Aux États-Unis, où les pratiques de partenariat avec le privé existent depuis très

¹¹ Voir la revue Affaires universitaires, 28 janvier 2013 : <http://www.universityaffairs.ca/the-black-hole/>.

¹² Abélard, *Universitas calamitatum : Le livre noir des réformes universitaires*, Éditions du croquant, 2003, p. 159.

¹³ *UdeMNouvelles*, édition du 17 janvier 2013.

longtemps, la littérature qui dénonce les abus de la commercialisation des universités abonde. L'ancien recteur de l'Université Harvard, Derek Bok, a d'ailleurs publié un ouvrage¹⁴ mettant en garde les dirigeants des universités contre les nombreux dérapages que peut entraîner leur collaboration avec le secteur privé: résultats de recherche biaisés ou encore non divulgués, programmes de formation douteux, professeurs-entrepreneurs ayant perdu toute distance critique, remise de doctorats honorifiques pour remercier de « généreux donateurs », etc.

Où se situe la liberté académique, la liberté de choisir librement les objets de recherche ? Comment trouver un équilibre entre recherche fondamentale et recherche appliquée ?

La possibilité de diffuser les résultats de recherche sans restriction est également en jeu et, à cet égard, la question de la propriété intellectuelle est au centre des préoccupations. Dans le contexte de la course aux subventions, il devient nécessaire de rédiger des demandes afin de satisfaire les choix préétablis ou les thématiques rentables des organismes subventionnaires. Quand les universités mettent l'accent sur la recherche, que celle-ci dépend des subventions en provenance du privé, il y a risque de l'accroissement du contrôle des organismes subventionnaires. Dans la logique de la science de l'économie, des organismes externes évaluent les retombées économiques liées à la recherche. Mais les comités externes d'évaluation ne tiennent pas compte de l'ensemble de la société civile ni des retombées sociales et humaines des recherches.

Les chercheurs européens qui s'intéressent aux processus d'assurance qualité sont de plus en plus critiques à cet égard : « Or, l'idée d'évaluer la recherche par des résultats suppose connue la forme des résultats auxquels on doit s'attendre (articles, brevets) pour pouvoir les quantifier. Le chercheur ne cherche plus et ne peut donc plus trouver, il produit plus ou moins selon les sections dans des cadres préétablis. »¹⁵ Dans le cadre d'instances d'expertises et d'évaluations externes en Europe et en France, plusieurs constatent qu'on « dicte aux chercheurs universitaires ce qu'ils doivent chercher, comment le chercher et comment le valoriser. La liberté académique n'existe plus, l'expertise externe détruit celle du chercheur. »¹⁶

¹⁴ http://www.lapresse.ca/opinions/201011/16/01-4343253-financement-des-universites-les-couts-caches-de-la-philanthropie.php?utm_categorieinterne=trafficdrivers&utm_contenuinterne=cyberpresse_B13b_cyberpresse_792_section_POS1.

¹⁵ COME, thierry et Gilles ROUET, *Évaluation et management de la recherche dans les universités : le cas français en perspective, Colloque Leurres de la qualité? Analyses pluridisciplinaires et études comparées des politiques qualité dans l'enseignement supérieur*, Résumé des contributions, Université de Liège, juin 2012; Thierry COME (sciences de gestion, Maitre de conférences, Université de Reims), Gilles ROUET (sciences de l'éducation, Professeur, GEPECS, Paris Descartes, Sorbonne Paris Cité et Université Matej Bel, Banska Bystrica (Slovaquie)

¹⁶ Idem.

On observe d'ailleurs que plusieurs scandales liés à la falsification des résultats de la recherche ont éclaté ces dernières années. Malgré le sérieux de la démarche des comités de lecture des revues scientifiques, ces résultats ont été publiés. Les auteurs de ces présentations de recherches sont souvent des chercheurs connus.

Partie 2

Les chargés de cours et la recherche

Dans sa contribution à la rencontre thématique portant sur la qualité de l'enseignement supérieur, en novembre 2012, la FNEEQ expliquait la contribution des chargées et chargés de cours à la qualité de l'enseignement universitaire. Le rôle de ces derniers dans la formation des étudiants, particulièrement au premier cycle, est de plus en plus connu et commence à être reconnu, même s'il reste du chemin à parcourir. Il en est toutefois autrement de leurs activités en recherche et en création ainsi que de leur apport aux services à la collectivité. Pourtant, nombre d'entre eux sont actifs dans ces domaines. Certains sont régulièrement sollicités par divers organismes publics ou privés pour leur expertise, d'autres mènent des recherches au sein d'équipes ou sur une base individuelle. Nous aurions souhaité pouvoir dresser ici un portrait exhaustif de la situation, mais il nous manque les données. Nous sommes toutefois suffisamment près du terrain pour identifier quelques difficultés que rencontrent les chargés de cours chercheurs et proposer des pistes de solutions. Mais d'abord, nous voulons réitérer la nécessité d'une enquête qui permettrait de dresser le portrait de la présence des chargées et chargés de cours dans les universités.

Même si la FNEEQ a souvent dénoncé la primauté de la recherche sur l'enseignement dans les orientations et les choix budgétaires des gouvernements et des établissements, elle n'a jamais remis en question l'importance des trois volets de la mission des universités. Nous réclamions et continuons à réclamer un meilleur équilibre de la reconnaissance de l'enseignement et de la recherche. Nous n'adhérons toutefois pas à la conception qui veut que seuls les professeurs réguliers participent à la réalisation des trois missions et soient habilités à le faire.

Dans les faits, les tâches des professeurs sont habituellement modulées en fonction de divers facteurs : choix personnels de carrière, besoins des départements (des unités, des facultés...) tâches administratives, demandes de la collectivité, etc. Il est connu et accepté qu'individuellement, les professeurs s'impliquent à des degrés divers dans chacun des volets de la mission universitaire. Plusieurs sont très actifs en recherche et n'enseignent qu'aux deuxième et troisième cycles, certains font peu ou pas de recherche mais sont très engagés dans la communauté... Bref, individuellement, chaque professeur ne contribue pas nécessairement aux

Sommet : L'enseignement supérieur pour tous

trois volets de la mission des universités, mais collectivement, les professeurs réguliers mènent à bien cette mission et c'est ce qui importe. Mais ils ne sont pas seuls...

Le problème est qu'on ne reconnaisse pas la même chose pour les chargées et chargés de cours, qui sont embauchés sur une base contractuelle pour enseigner. Pourtant, depuis les années 1990, ces enseignantes et ces enseignants travaillent à convaincre les administrations universitaires de l'importance de les intégrer dans les instances décisionnelles et dans la vie académique, ce qui a permis notamment de donner naissance à des programmes d'intégration et à des politiques institutionnelles reconnaissant leur contribution. Par le biais de projets d'intégration, les chargés de cours contribuent au développement pédagogique de leur secteur et au maintien de la qualité de l'enseignement. Plusieurs réussites témoignent de l'intérêt, autant pour les étudiantes et les étudiants, pour les établissements, que pour les chargées et chargés de cours, de ces politiques d'intégration. Généralement, les secteurs où de tels projets ont été mis en branle en redemandent. Ceux-ci leur permettent de bénéficier de l'expertise des chargés de cours à l'extérieur d'un contrat d'enseignement lié spécifiquement à un cours. Ces projets permettent aussi parfois aux chargés de cours de contribuer à la mission de services à la collectivité.

Mais nous sommes d'avis que ce n'est pas suffisant et qu'il faut faire connaître, dans le but avoué de faire reconnaître, les activités de recherche et de création des chargés de cours et leur apport aux services à la collectivité.

Malheureusement, ce sujet est peu documenté. La seule enquête importante sur les chargées et chargés de cours, effectuée par le défunt Conseil des universités, date de 1989¹⁷. Or, depuis ce temps, la situation a grandement évolué et, malgré une recommandation de la Commission de l'éducation en 2004¹⁸, et bien que la FNEEQ ait revendiqué la mise en œuvre de cette recommandation à de nombreuses reprises, aucune suite n'a été donnée. Nous réitérons que la mise à jour de ce portrait est essentielle, particulièrement dans le contexte actuel du Sommet sur l'enseignement supérieur. En effet, on ne peut pas prétendre *Imaginer, Réfléchir, Construire, Façonner, Cultiver ensemble le Québec du savoir*¹⁹ en faisant l'économie de la connaissance du rôle réel qu'occupent les chargées et chargés de cours dans les établissements universitaires,

¹⁷ Conseil des universités, *Les chargés de cours dans les universités québécoises*, Avis au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, Code 2310-0145, Avis no 89.7, septembre 1989,

¹⁸ Commission de l'éducation, *Consultation générale sur les enjeux entourant la qualité, l'accessibilité et le financement des universités au Québec*, Rapport final, juin 2004. La proposition se lisait comme suit : *que le ministère de l'Éducation réalise une étude sur la situation des chargés de cours dans les universités, notamment leur place dans les structures universitaires et leurs conditions de travail et que, pour ce faire, il évalue la possibilité de demander l'avis du Conseil supérieur de l'éducation.*

¹⁹ <https://www.facebook.com/sommet.gouv.qc.ca> .

au-delà de la stricte prestation de cours, et de leurs activités professionnelles liées à leur enseignement.

Nous disposons cependant de certaines données partielles qui peuvent illustrer quelques changements importants depuis 1989, notamment en ce qui a trait au niveau de formation des chargés de cours. Alors qu'en 1989, 11 % des chargées et chargés de cours œuvrant dans les universités détenaient un diplôme de doctorat, nous estimons actuellement cette proportion à 20 %, soit près du double, pourcentage auquel on peut ajouter un autre 20 %, si l'on compte les chargés de cours qui ont complété la scolarité de doctorat. Cette augmentation de la scolarité n'est certes pas étrangère à la présence grandissante des chargés de cours actifs en recherche et en création ainsi qu'en enseignement aux deuxième et troisième cycles. À titre d'exemple, à l'Université du Québec à Chicoutimi, 32 % des séminaires de deuxième cycle et 19 % des séminaires de doctorat sont donnés par des chargés de cours alors qu'il y a dix ans, on estimait à 32 % la part totale de l'enseignement donné par les chargés de cours aux cycles supérieurs. Cette proportion était alors de 49 % à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue et de 45 % à l'Université du Québec en Outaouais.²⁰ Il est clair pour nous que plusieurs, peut-être la plupart, de ces chargées et chargés de cours continuent d'être actifs en recherche, malgré les embuches. Mais, encore une fois, l'information n'est pas disponible.

On peut tout de même avoir un mince aperçu de cette expertise sur le site <http://www.chargesdecours.com> et sur la page Facebook *Les chargés de cours dans nos universités québécoises*, deux plateformes qui ont justement été créées pour faire connaître l'expertise professionnelle des chargées et chargés de cours et leur apport aux missions des universités, qui déborde la stricte prestation d'enseignement. On peut y lire et y entendre notamment des témoignages de chargés de cours qui font de la recherche, de la création. Des nouvelles nous informent également sur des publications et des conférences de chargés de cours ainsi que sur des distinctions qu'ils reçoivent. Et nous estimons que l'information publiée, celle qui arrive jusqu'à nous, n'est que la pointe de l'iceberg!

Les embuches à la poursuite des travaux de recherche

Même si la tenue d'une enquête s'impose, on peut d'ores et déjà, à partir de ce qu'on connaît de la situation des chargées et chargés de cours chercheurs, identifier des embuches à la poursuite des travaux de recherche après l'obtention du doctorat ou à la fin des études postdoctorales.

²⁰ Regroupement université, FNEEQ-CSN, *Les chargées et chargés de cours dans nos universités : une contribution essentielle*, janvier 2007. http://fneeq.qc.ca/fr/universites/Document/Brochure_janv07_finale.pdf.

Signalons que les chargées et chargés de cours qui poursuivent des études doctorales et postdoctorales ont accès à certains fonds et à des bourses – réservés aux étudiants – leur accordant un soutien financier, ce qui leur permet de consacrer du temps à la poursuite de leur recherche. Toutefois, dès que les études sont terminées, la situation change drastiquement.

La principale embuche à la poursuite des activités de recherche a trait à l'accès aux fonds subventionnaires, ceux-ci étant réservés aux professeurs réguliers. Dans certains établissements, on *contourne* le problème en accordant aux chargés de cours qui répondent à certains critères un statut de professeur associé. Ce statut leur permet de se joindre à une équipe de recherche et d'être admissibles à certains fonds, en plus de reconnaître leur compétence pour la codirection d'étudiants à la maîtrise et au doctorat. Toutefois, comme les règles des fonds subventionnaires ne permettent pas au chercheur de se payer un salaire (les professeurs réguliers étant déjà rémunérés par les universités pour un travail à temps plein), les chargés de cours qui se qualifient pour faire partie d'une équipe doivent travailler bénévolement au projet de recherche, ce qui réduit considérablement le temps qu'ils peuvent y allouer et ce qui en décourage plusieurs de poursuivre leurs travaux. Seuls quelques programmes de perfectionnement des chargés de cours ont parfois un volet qui prévoit des bourses pour faire de la recherche, notamment à l'UQAM et à l'Université Laval, mais les sommes sont minimales et ce n'est pas significatif dans la durée d'un projet de recherche. Soulignons que les programmes de perfectionnement sont toutefois fort utiles pour les chargés de cours chercheurs parce qu'ils leur permettent de créer et d'entretenir des contacts au sein de la communauté de recherche dans leur domaine d'expertise en participant à des colloques et leur offre également un soutien financier à la publication. Ces programmes permettent aussi de faire de la recherche dans le cadre de la poursuite d'études aux cycles supérieurs.

L'expérience démontre également que des chargés de cours chercheurs sont parfois embauchés comme professionnels de recherche dans le but de leur assurer une rémunération, ce qui, par le fait même, les prive de leur véritable statut de chercheur. Une réalité tout à fait inadmissible.

Pour la FNEEQ, la non-rémunération équivaut à la non-reconnaissance. Et, comme ils l'ont fait pour l'intégration pédagogique et institutionnelle, les chargées et chargés de cours sont de plus en plus déterminés à faire reconnaître leur apport à la recherche et à la création, et à revendiquer la possibilité de poursuivre leurs travaux tout en étant rémunérés pour ce faire. La non-reconnaissance se traduit également dans la difficulté à faire connaître les résultats de la recherche autonome, le manque de *manifestation* de cette recherche, les difficultés à publier.

La vulgarisation des résultats de la recherche scientifique auprès de la communauté, à l'extérieur du milieu universitaire, souffre aussi de cette situation. Nombre de groupes sociaux ou d'institutions publiques pourraient bénéficier de cette expertise.

De plus, nous observons que les qualifications exigées des chargées et chargés de cours pour enseigner requièrent dans plusieurs domaines une expérience récente de recherche ou de publications savantes. Malgré cela, les universités se gardent bien de reconnaître aux chargés de cours le statut de chercheur, ce qui équivaldrait à légitimer des revendications pour des conditions permettant d'effectuer leurs travaux de recherche.

Vers la reconnaissance des chargés de cours chercheurs/créateurs

Quelle forme pourrait prendre le soutien à ces chercheurs et créateurs ? Permettre l'accès aux fonds subventionnaires existants, au même titre que les professeurs réguliers, est une avenue intéressante, mais il faudrait modifier certaines règles afin de prévoir une forme de rémunération. Mettre en place des fonds dédiés aux chargées et chargés de cours, qui tiennent compte de leur réalité spécifique, est également une voie à envisager. Ce fonds pourrait prévoir un congé de recherche rémunéré, sur le modèle du congé sabbatique accordé aux professeurs réguliers. Bonifier substantiellement les programmes de perfectionnement et d'intégration pédagogique afin de prévoir un volet dédié à la recherche et à la création est sans nul doute une avenue réaliste à court terme, en attendant des développements d'autres parts.

Mais dans tous les cas, nous sommes d'avis que le gouvernement a l'obligation de prendre en compte la réalité et de soutenir ces chercheurs. Le Québec n'a tout simplement pas les moyens de se priver de cette précieuse expertise. Pourquoi ne pas profiter de la mise à jour de la *Politique québécoise de la science et de l'innovation* prévue pour 2013 pour ajouter à son analyse le rôle des chargées et chargés de cours en recherche et faire en sorte que cesse leur exclusion? Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MERST) ne vise-t-il pas, dans la consultation amorcée pour le renouvellement de cette politique, *d'avantage de réflexions pluralistes* ?²¹

²¹ *Vers une nouvelle Politique nationale de la recherche et de l'innovation (PNRI),*
http://www.mdeie.gouv.qc.ca/objectifs/informer/recherche-et-innovation/page/milieu-de-la-recherche-12397/?tx_igaffichagepages_pi1%5Bmode%5D=single&tx_igaffichagepages_pi1%5BbackPid%5D=80&tx_igaffichagepages_pi1%5BcurrentCat%5D=&cHash=d8ab15a4621f489e420aa5bad6e34cce.

En guise de conclusion

La pertinence et la qualité de l'enseignement et de la recherche au Québec ne sont plus à démontrer. Les journées thématiques organisées par le Parti Québécois ont, entre autres, permis de dégager ce consensus. Il reste à souhaiter que ce processus, qui culminera avec le Sommet sur l'enseignement supérieur, les 25 et 26 février 2013, nous permettra d'ouvrir un réel chantier de réflexion sur le type d'enseignement supérieur souhaité par la population québécoise. L'originalité de nos cégeps peut déranger certains intervenants qui préféreraient plutôt nous standardiser pour ainsi mieux s'engager dans une compétition internationale. Mais nous constatons, avec fierté, que nous avons su inventer une institution remarquablement bien adaptée à nos besoins. Nos universités, avec un réseau public qui couvre notre vaste territoire, font, elles aussi, l'envie de plusieurs. Il faut tout mettre en oeuvre pour les protéger, les améliorer, soit, mais aussi, et peut-être surtout, valoriser et reconnaître le travail effectué par des milliers et des milliers de travailleuses et de travailleurs, tous les jours.

La recherche-crédation – au collégial et à l'université – mérite mieux que d'être laissée au libre marché. Il faut un gouvernement fort qui, avec courage et détermination, s'engage, par exemple, dans la mise en place d'une politique novatrice et responsable de la recherche en enseignement supérieur. C'est fondamental, car cette recherche est souvent en amont de l'enseignement. En effet, le savoir se crée avant de se transmettre ! Et il apparaît absolument illogique, voire irresponsable, de privatiser la création du savoir tout en promouvant l'éducation publique.

« L'éducation vise l'exercice concret de la liberté²² » nous dit le philosophe de l'éducation Thomas De Koninck. Il faut donc, selon nous, continuer de garantir une accessibilité croissante aux études supérieures. Il faut aussi poursuivre notre mission assurant une formation de qualité, une formation multiple : une formation technique qui permette de fournir une main d'œuvre compétente et capable de s'adapter à l'évolution du marché du travail, une formation préuniversitaire qui permette aux étudiantes et aux étudiants de s'engager avec confiance dans les études universitaires, une formation générale qui contribue largement au développement d'une culture individuelle et commune essentielle pour intégrer les individus dans notre société et nous projeter vers l'avenir. Enfin, avant de s'engager dans la recherche, les chercheurs, eux aussi, ont besoin d'être formés. Il faut donc valoriser et revaloriser l'enseignement au premier cycle universitaire. Ensuite, une vue d'ensemble de la recherche au Québec compléterait le portrait. C'est ce portrait global qui permettra un judicieux et important réinvestissement dans

²² Thomas De Koninck, *Philosophie de l'éducation pour l'avenir*, PUL, 2010, p. 186.

Sommet : L'enseignement supérieur pour tous

notre système d'éducation. Le rôle de l'État n'est pas que comptable, celui-ci doit aussi agir comme régulateur pour éviter que la recherche ne soit instrumentalisée et mise au service de quelques secteurs seulement.

Les Québécoises et les Québécois sont très attachés à leur système d'éducation. Nous devons, en effet, en être fiers et en assumer pleinement l'originalité. Cette fierté a toutefois un prix ! Le gouvernement actuel ne peut pas se contenter de consulter, il doit agir !

La FNEEQ : qui sommes-nous ?

La Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ) a été fondée en 1969. Elle compte actuellement 91 syndicats et représente près de 33 000 membres dans 46 cégeps (collèges d'enseignement général et professionnel), dans 35 établissements d'enseignement privés et dans 10 établissements universitaires, soit 9 syndicats de chargées et chargés de cours incluant l'Association des étudiantes et des étudiants salarié-es diplômé-es de l'Université McGill, le Syndicat des tutrices et des tuteurs de la Télé-Université et l'Association des maîtres d'enseignement de l'École de technologie supérieure. Par sa composition, la FNEEQ couvre tous les niveaux d'enseignement partagés entre le secteur public et le secteur privé de l'éducation. Elle est, par ailleurs, l'organisation syndicale la plus représentative de l'enseignement supérieur.